

pas parce que le cultivateur a droit à sa terre et à ses biens qu'il est obligé d'être reclus et de vivre en claustration.

Bien au contraire, il se doit de coopérer avec tous ses voisins, et je suis d'avis que ce qui a manqué chez nos cultivateurs du Québec, c'est l'esprit de communauté, l'esprit de collaboration, parce qu'ils avaient plutôt tendance à être méfiants. Aussi est-il de bon augure que l'on voit une disposition qui ne peut faire autrement que les orienter vers un effort communautaire pour tenter d'améliorer leur patrimoine. C'est pourquoi nous ne pouvons faire autrement que d'accueillir avec une joie empressée les dispositions de cette mesure législative.

L'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière est également un avocat qui a bien réussi, même que cet après-midi, il a tellement bien fait qu'il a fini par bâtir tout un discours, sans parler de l'amendement qu'il voulait appuyer, ce qui prouve qu'il est habile avocat.

Monsieur l'Orateur, l'opposition conservatrice demande de renvoyer ce projet de loi à un comité. Pourtant, les conservateurs nous ont accusés de n'être pas suffisamment expéditifs pour aider les cultivateurs, et plus particulièrement ceux de l'Est. Ils nous accusent de retarder notre programme législatif; ils nous accusent d'être trop lents à agir. Or voici qu'on veut agir, et ils mettent le blocus. Ils veulent renvoyer le bill aux calendes grecques, le mettre entre les mains d'un comité qui, lui, en retardera l'adoption, alors que nous, nous sommes prêts à agir.

Où sont-ils les gens d'action? Où sont-ils les retardataires qui, pendant six ans, ont tardé à donner aux cultivateurs de l'Est une politique agricole appropriée, adéquate et réclamée par eux?

Monsieur le président, on demande de renvoyer la question au comité. J'ai en main des données statistiques fort intéressantes. En janvier 1958, on a étudié une loi appelée loi sur la stabilisation des prix agricoles. L'opposition de l'époque, dirigée par le premier ministre actuel, demandait de renvoyer cette mesure à un comité, et voici que ceux qui dirigeaient le pays à ce moment-là, ceux qui forment l'opposition conservatrice aujourd'hui, s'opposaient à ce que l'on renvoie l'étude de cette loi à un comité.

Un peu plus tard, en 1959, la Chambre étudiait la loi concernant le crédit agricole, et à ce moment-là, l'opposition libérale demandait de renvoyer l'affaire à un comité; mais les conservateurs, qui occupaient alors les banquettes ministérielles, s'y opposaient.

Un peu plus tard également, au cours de la même année, on étudiait la loi sur l'assurance-récolte. L'opposition libérale de l'époque demandait de déférer à un comité l'étude de cette loi imparfaite—puisque c'était une loi

conservatrice—et les ministériels de l'époque, opposés d'aujourd'hui, s'y opposaient.

En 1961, alors qu'on étudiait la loi sur la remise en valeur et le réaménagement des terres agricoles, l'opposition libérale a demandé qu'on renvoie la loi à un comité, et encore là, les gens qui siégeaient sur les banquettes ministérielles, les opposés d'aujourd'hui, s'opposaient à cette demande.

Quatre fois les opposés d'aujourd'hui se sont opposés à ce que des lois concernant l'agriculture soient renvoyées à un comité. Et aujourd'hui, ils se croient obligés d'adopter une attitude essentiellement opposée, pour ne pas dire obstructionniste, dans le dessein d'essayer de bloquer l'initiative du gouvernement destinée à venir en aide aux cultivateurs, et ce tout simplement pour le seul plaisir de s'opposer et de demander qu'on renvoie l'étude de la mesure législative à un comité!

Monsieur le président, les cultivateurs de l'Est ont attendu assez longtemps et se sont plaints assez longtemps; ils ont formulé leurs griefs pendant assez longtemps qu'aujourd'hui le temps d'agir est venu. Nous voulons agir avec célérité, nous voulons satisfaire à leurs besoins d'une façon adéquate, et je ne vois pas pourquoi on retarderait inutilement l'adoption d'un projet de loi qui ne peut faire autrement qu'apporter une immense contribution à l'essor agricole de tous les cultivateurs canadiens.

L'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière dit que ce que les cultivateurs veulent, c'est un revenu et non du crédit. C'est vrai, mais c'est un argument quelque peu sophistique, parce que tout homme qui veut se lancer dans une entreprise qui deviendra prospère a nécessairement besoin, au départ, d'un crédit suffisant pour que ses affaires puissent s'agrandir et prendre de l'expansion.

À la suite de la technologie moderne, la mécanisation des fermes est devenue un besoin indispensable, une nécessité impérieuse. Possédant toute la mécanisation nécessaire, les cultivateurs sont capables d'agrandir leur patrimoine, et en ce faisant, ils sont capables d'en tirer un revenu plus élevé, celui-là que le gouvernement voudrait leur voir octroyé.

Monsieur le président, une autre objection que le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière a soulevée est celle de la création de sociétés. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle société; la Société du crédit agricole existe déjà et c'est justement elle qui s'occupera des cultivateurs, des requérants de prêts.

Cependant, je désire faire l'observation suivante au ministre. Lorsque des prêts sont réclamés par des requérants, j'aimerais bien que la Société du crédit agricole agisse avec plus d'empressement qu'à l'heure actuelle. Au